Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 3 juin 2026, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Damien Benoit, Président.

Monsieur le Président Damien Benoit ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi qu'au niveau du Conseil général de :

- Membres présents : **17**
- Membres suppléés : **2**

(Total : **19**, quorum : 10)

- Membres absents excusés : 2 (Brigitta Gutmann et Flavie Huguenin)
- Membres absents non excusés : 0
- Postes vacants : 0

Monsieur le Président Damien Benoit constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, auquel il ajoute le point n°5 « Questions », est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025,
2. Comptes de l'exercice 2025,
3. Réponse à la motion populaire communale intitulée « Pour l'extinction de l'éclairage public durant la nuit des chauves-souris ainsi que la nuit des étoiles filantes »,
4. Nomination du bureau du Conseil général,
5. Questions.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025

Monsieur le Président Damien Benoit ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

2. Comptes de l'exercice 2025

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Benoit** donne la parole à la comptable pour le parcours du rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** donne la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** donne la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

Suite à cela, **Monsieur le Président Damien Benoit** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Dominique Maire** exprime sa reconnaissance pour la bonne tenue des comptes de la commune. Cet exercice bénéficiaire témoigne d'une gestion rigoureuse et responsable. Elle tient particulièrement à saluer le travail de la comptable, dont l'excellence professionnelle contribue significativement à cette réussite; son engagement mérite d'être reconnu.
Cependant, Madame Dominique Maire pense qu'un résultat positif ne doit pas inciter les autorités communales à la complaisance. Au contraire, cet exercice bénéficiaire doit pousser les autorités communales à continuer d'investir intelligemment dans le village puisqu'elles ont l'opportunité d'améliorer concrètement la qualité de vie des habitants, de renforcer les infrastructures et de soutenir les projets qui font la valeur de la communauté ponlière. La prudence financière et l'ambition collective ne sont pas contradictoires et peuvent et doivent aller de pair pour l'avenir des Ponts-de-Martel.

Monsieur Vincent Robert annonce que le Parti Démocratique Indépendant se réjouit de la belle tournure de l'exercice comptable 2025. Une fois encore, les projets menés par les Conseillers et les Conseillères communales l'ont été d'une main de maître, avec une parfaite maîtrise des coûts. A cet effet, il leur adresse ses plus sincères félicitations et remerciements.
Bien que le résultat comptable 2025 soit très positif, l'explosion des coûts dans le domaine des services sociaux laisse le PDI sans voix qui se demande comment faire pour juguler ces phénomènes dont l'augmentation sur un an dépasse largement les 10%. A plus long terme, ces augmentations seront-elles supportables pour notre commune ?
Sans une excellente surprise des rentrées d'impôts pour 2025, l'exercice aurait été fortement déficitaire. L'avenir est également incertain sur les redistributions des recettes fiscales entre les régions et les communes. Le mécanisme d'écrêtage et de péréquation a aussi été remis en cause par les communes contributrices qui voudraient, si possible, garder un maximum d'argent pour leur fonctionnement interne.
Pour revenir aux choses concrètes, il va de soit que le Parti Démocratique Indépendant accepte les comptes, avec remerciements à la comptable et l'administrateur. Un grand merci à tous ceux qui s'impliquent pour la commune des Ponts-de-Martel, quel qu'en soit le domaine, afin que Les Ponts-de-Martel et environs restent un endroit dynamique et où il fait bon vivre.

Monsieur Louis Waridel annonce que le groupe PLR et Vert'Lib a pris connaissance des comptes et remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées pour qu'il puisse être, une fois de plus, dans le positif.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** lit l'arrêté et le soumet au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 18 voix.

3. Réponse à la motion populaire communale intitulée « Pour l'extinction de l'éclairage public durant la nuit des chauves-souris ainsi que la nuit des étoiles filantes »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Benoit** ouvre la discussion générale.

Madame Simone Oertel indique que le Parti Socialiste et Libre remercie le Conseil communal pour la réponse pragmatique et se réjouit de la fin des travaux et de pouvoir voir les étoiles filantes.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** soumet cette réponse au vote.

Cette réponse est acceptée à l'unanimité, soit par 18 voix. Cette motion est ainsi classée.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Monsieur le Président Damien Benoit donne la parole aux représentants des différents partis pour proposition de leurs candidats.

- Président : Monsieur Jordan Enderli
- 1er vice-président : Monsieur Gaël Kneuss
- 2ème vice-président : Monsieur Damien Benoit
- Secrétaire : Monsieur Greg Haldimann
- Secrétaire-adjointe : Madame Marion Schwab
- Questeur : Monsieur Michaël Lüthi
- Questeure : Madame Kristel Mojon

Le nombre de candidat correspondant au nombre de postes à repourvoir, **Monsieur le Président Damien Benoit** déclare ces nominations tacites.

5. Questions

Question 1 :

Monsieur Damien Bertschy demande au Conseil communal s'il dispose d'informations concernant l'organisation du parascolaire du village. Il s'interroge à ce propose car les parents ont signé des contrats en décembre 2025 et n'ont, à ce jour, toujours pas de réponse par rapport à la garde des enfants pour la rentrée d'août.

Madame Silvia Robert annonce que la structure d'accueil cherche à s'étendre en proposant 15 places supplémentaires pour la rentrée du mois d'août.
Il fallait déjà trouver un lieu conforme, procédure qui prend plus de temps que prévu, mais qui est en assez bonne voie. Il y aura ainsi, pour le mois d'août, des places de parascolaire 1 et 2 disponibles.

Monsieur Damien Bertschy estime que cela tarde vraiment et que les parents vont chercher d'autres solutions.

Madame Silvia Robert entend bien cette préoccupation et précise que cette question n'est malheureusement pas entre les mains du Conseil communal; c'est la structure d'accueil qui gère cela avec le canton. Avec notamment tous les aspects sécuritaires à respecter, il n'est pas question de mettre la charrue avant les bœufs.
Cependant, les parents concernés devraient rapidement avoir des nouvelles.

Question 2 :

Monsieur Damien Bertschy constate que la place de jeux de la Place des Taureaux a récemment été rénovée par le Conseil communal et il se demande s'il est prévu de renforcer la sécurité. En effet, il a été très surpris que cette place de jeux ait été rénovée car il l'aurait plutôt démontée. Si on la compare à la place de jeux de la rue de l'Industrie qui est complètement clôturée, la place de jeux de la Place des Taureaux est située entre un parking et une route et séparée qu'avec de petites barrières.

Madame Chanelle Robert indique que le budget de cette année ne permet pas au Conseil communal de remplacer cette barrière et elle le prévoira au budget de l'année prochaine.

Monsieur Yvan Monard se permet de contrer l'avis de Monsieur Damien Bertschy car cette place de jeux est extrêmement utilisée par notamment les courses d'école, les familles, … en lien certainement avec la proximité du parking et de la gare. C'est aussi cette énorme fréquentation qui a poussé le Conseil communal à rénover cette place-là plutôt qu'une autre.

Monsieur Damien Bertschy estime que le ratio places de jeux/enfants est relativement conséquent aux Ponts-de-Martel, mais peut-être qu'elles sont toutes utilisées.

Question 3 :

Monsieur Damien Bertschy rappelle que le Conseil général a récemment accepté une modification des dispositions en lien avec la Police des chiens dans le Règlement communal de Police. Il aimerait savoir s'il est prévu de transmettre le nouveau règlement aux propriétaires de chiens de la commune. En effet, il a l'impression qu'il y a bien la moitié des propriétaires de chiens qui ne connait pas ce règlement ou ne l'applique pas; il pense notamment de la question des chiens en forêt de mi-avril à fin juin, période durant laquelle les chiens doivent être tenus en laisse.

Monsieur Yvan Monard indique que ce règlement n'a jamais été envoyé avec la taxe des chiens. Il estime que l'idée est bonne et le Conseil communal agira dans ce sens.

Madame Silvia Robert indique que le Conseil communal accueil avec plaisir les préoccupations du Conseil général, ce qui l'aide à avoir le point de vue non seulement des autorités communales législatives mais aussi de la population. Le Conseil communal ne peut pas penser à tout non plus et tout voir. Elle remercie alors Monsieur Damien Bertschy pour ses questions.

Quant à la présentation de la Maison de la Tourbière qui suit cette séance du Conseil général, **Madame Silvia Robert** précise qu'elle prendra 7 minutes et se passera au musée. Les membres du Conseil général sont libres d'y participer, le but étant que le Conseil général ait connaissance de cette présentation qui a notamment été faite aux offices fédéraux.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Benoit** clôt la séance à 20h30.

Au nom du **CONSEIL GENERAL,**

Le président,	Le secrétaire,
Damien Benoit	Greg Haldimann